

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

**Séance du 19 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents :** Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

**Absents excusés :** Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Thierry VIEULES,

**Ont donné procuration :** Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Monsieur Yves LE POEC a été désigné secrétaire de séance.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

**Membres en exercice :** 29. **Membres présents :** 26. **Nombre de votes :** 28.

**-Date de la convocation :** 13/09/2024 - **date d'affichage :** 13/09/2024.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

**Délibération n° 2024/63**

**Objet:** Vote sur l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villefranche d'Albigeois pour la réalisation de l'Espace Hippocrate

Le Président informe les membres du Conseil avoir été sollicité par courrier de Monsieur le Maire de Villefranche d'Albigeois le 22 mai dernier, pour le versement par la Communauté de communes d'un montant de 50.000 € au titre du financement de l'espace de regroupement de professionnels de santé dénommé « Espace Hippocrate ».

Il rappelle que le Conseil communautaire a approuvé en juin 2020 une opération d'investissement dans son budget primitif 2020, reconduite depuis, destinée à la préparation d'un équipement de santé d'intérêt communautaire à Villefranche dans le cadre de la compétence optionnelle de la CCMAV en matière d'« Etude, coordination, accompagnement ou mise en œuvre d'opérations facilitant le maintien ou l'accueil de professionnels de santé ».

Malgré la programmation de ce projet et l'engagement par la CCMAV, en préalable à tout investissement, de la réalisation d'un projet de santé de territoire puis d'un Contrat local de santé, la Commune de Villefranche d'Albigeois a décidé, sans aucune concertation ni association de la CCMAV, de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un lieu regroupant plusieurs professionnels de santé, en faisant ainsi un équipement à caractère communal.

Dans cette hypothèse, ce projet ne correspond pas à l'objet de l'opération d'investissement ouverte dans le budget de la CCMAV dont les crédits ne peuvent pas, en l'état actuel, être utilisés pour le financement à posteriori d'une opération communale.

Saisi pour avis par courrier le 3 juillet dernier, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Tarn a confirmé par réponse du 24 juillet 2024 que « de fait, l'équipement destiné à accueillir les professionnels de santé de Villefranche d'Albigeois est communal » et que « dans cette situation, la Communauté de communes peut, si le Conseil communautaire en décide ainsi, verser un fonds de concours à la commune concernée, sous un certain nombre de conditions réglementaires. »

En effet, par dérogation aux principes d'exclusivité et de spécialité régissant l'exercice par les EPCI de leurs compétences, l'article L.5214-16-V du CGCT dispose qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024\_63-DE



après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.»

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La Président indique que cette condition est respectée dans le plan de financement présenté dans la demande de Monsieur le Maire de Villefranche d'Albigeois.

Ainsi le programme d'investissement, d'un coût déclaré de 718 000 €HT, serait couvert par le plan de financement suivant :

Subventions reçues et sollicitées	503 100 €
Fonds de concours CCMAV sollicité	50 000 €
<u>Autofinancement Commune</u>	<u>164 900 €</u>
<b>Coût total HT</b>	<b>718 000 €</b>

Ainsi, au regard du contexte exposé ci-avant, le Président propose aux membres du Conseil de se prononcer sur l'attribution par la CCMAV d'un fonds de concours de 50 000 € à la Commune de Villefranche d'Albigeois pour l'opération communale « espace Hippocrate ».

## Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à bulletin secret à la demande d'au moins 1/3 des membres présents, à la majorité des suffrages exprimés,

Votes Pour : 9  
Vote Contre : 18  
Abstention : 1

**N'APPROUVE PAS** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € à la Commune de Villefranche d'Albigeois au titre de l'opération communale de réalisation de l'« espace Hippocrate ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme : Le Secrétaire de séance  
Yves LE POEC

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefranchois.fr](http://www.montsalban-villefranchois.fr) le 20 septembre 2024.